DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES
Service Politique de la Ville

2019 DDCT 160 –DU Subventions d'investissement à trois projets votés au Budget Participatif parisien (566 300 euros) et préfiguration sur le site de la Porte de Clignancourt-côté Puces de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » situé au 32 avenue de la porte de Clignancourt (18ème) – Avenant au bail civil précaire.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris a fait des quartiers populaires sa priorité. Dans la continuité de la politique menée depuis 2001, cet engagement renouvelé en 2014 pour une ville fondée sur l'égalité de ses territoires et la solidarité de ses habitants se traduit en actes jour après jour.

Cette orientation politique majeure trouve notamment son expression dans l'ensemble de l'action de la Municipalité, à l'image de la territorialisation du Programme d'investissement de la mandature, dont 25% bénéficient aux quartiers populaires de Paris, ou encore au déploiement des projets issus des budgets participatifs.

En effet, depuis 2016, la Maire de Paris a souhaité amplifier la démarche du budget participatif en dédiant une enveloppe spécifique de 30 millions d'euros bénéficiant aux quartiers populaires de Paris. Cet engagement majeur a été couronné de succès : grâce à l'engagement des habitants, du tissu associatif, des Mairies d'arrondissements et des équipes de la Politique de la Ville comme de la Participation citoyenne, le budget participatif est devenu un levier d'actions pour nos territoires.

Les projets des quartiers populaires ont rencontré un vif succès dans tous les territoires comme au niveau parisien, prouvant ainsi, s'il en était besoin, que le choix de la Ville de faire du Budget Participatif une opportunité en faveur d'un Paris inclusif et fondé sur l'égalité des territoires est fortement soutenu et encouragé par l'ensemble des Parisiens.

Cette délibération est la traduction concrète de la mise en œuvre de 3 projets issus du budget participatif voté en 2018, qui visent à aménager et à équiper des structures associatives au plus proche des habitants des quartiers populaires.

Association Florimont / Bailleur Immobilière 3F - 14ème arrondissement

L'association Florimont, association historique du 14ème, développe des projets solidaires avec les associations, les habitants et les artistes. Elle gère depuis 2007 deux lieux associatifs : le Château ouvrier et l'Espace Maindron, lequel accueille des associations proposant de multiples activités ludiques, sportives, artistiques et culturelles destinées à un public large.

Le projet propose :

- l'aménagement d'une surface supplémentaire de 100 m² au sein de l'espace Maindron,
- l'acquisition de matériels destinés à l'accueil du public au sein de l'espace Maindron et de la Ludido (ludothèque).

Cela permettrait de renforcer ce pôle multi-activités et d'en faire un lieu ressource structurant au cœur de la Cité de l'Eure, valorisant pour le quartier et ses habitants.

Le montant total accordé dans le cadre des budgets participatifs votés en 2018 est de 221 300 € répartis de la façon suivante : 220 000 € sur le budget participatif 2018 « un espace convivial et d'activité à la cité de l'Eure » pour l'aménagement de l'espace Maindron et 1300 € sur le budget participatif 2018 « Les enfants, restez couverts à Ludido ! » pour de l'achat de mobilier de bureau.

Compte tenu de l'intérêt de cette action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de **220 000 €** à Immobilière 3 F pour le projet d'aménagement de l'espace Maindron et de **1300 €** à l'association Florimont pour l'achat de mobilier de bureau.

Association La Sierra Prod - 18ème arrondissement

L'association La Sierra Prod est une association implantée dans le 18ème arrondissement de Paris, entre les Portes Montmartre et de Clignancourt. Son objectif est de lutter contre l'isolement social, culturel et éducatif. Fondée en 2008 par des réalisateurs et des techniciens du film documentaire, l'association utilise le langage cinématographique, photographique ou musical comme outil de lien social.

L'association souhaite installer un cinéma éphémère à la Porte de Clignancourt sur un terrain laissé vacant à la suite de la démolition de la tour Clignancourt. Il proposera une activité culturelle et contribuera ainsi à faire émerger une nouvelle à la Porte de Clignancourt. Lieu de proximité par excellence, le projet « Cinéma sous chapiteau » aura pour vocation de devenir un lieu de mixité sociale et culturelle.

Le montant total accordé dans le cadre du budget participatif voté en 2018 est de 385 000 €. L'installation de ce cinéma sous chapiteau a nécessité plusieurs études préalables pour définir la structure modulable.

À ce titre et compte tenu de l'intérêt de cette action, il a été décidé d'attribuer à l'association :

- une première subvention d'investissement le 4 février 2019 d'un montant de 40 000 € afin d'engager ces études préalables. Cette première subvention a permis d'engager le projet et sa mise au point, celui-ci étant à la phase instruction du permis de construire.
- une aide en nature pour l'occupation temporaire du terrain votée en septembre 2019.

Le projet de Cinéma sous Chapiteau vient en préfiguration d'un projet plus important initié par l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » qui a été officiellement lancé le 23 mai 2018 par la Métropole du Grand Paris.

Le jury de sélection, réuni le 3 juin 2019, a proposé de retenir le projet « Paris Puces », porté par le groupe LEGENDRE IMMOBILIER IDF, sur la base d'un projet multi programmatique, tournée vers les Puces de Saint Ouen et présentant des ambitions environnementales poussées. Le jury a apprécié la qualité d'ouverture du projet « Paris Puces », offrant un programme mixte, catalyseur des puces de Saint Ouen et accessible aux habitants du quartier : un projet métropolitain avec un ancrage local en lien avec les Puces.

Le terrain proposé à l'appel à projet sur le site de la Porte de Clignancourt - côté Puces, situé au 32 à 34 avenue de la Porte de Clignancourt – 30 à 38 rue Ginette Neveu, Paris 18ème, propriété de la Ville de Paris, est libre de construction après la démolition de la tour de logements de Paris Habitat. Ce terrain longiligne est adossé à la bretelle d'accès au boulevard périphérique, en face de l'entrée des Puces de Saint Ouen. La parcelle fait face, au Sud, à la rue Ginette Neveu et au square Ginette Neveu ainsi qu'à un parc de stationnement concédé et à l'Est, à une barre de logements de Paris Habitat. Ce terrain supporte un Espace Vert Protégé de 580 m² environ, longeant la rue Ginette Neveu.

Le porteur du projet « Paris Puces » a fait le constat que la parcelle est aujourd'hui un lieu isolé, peu lisible, adossé au boulevard périphérique et à l'écart des flux piétons. Son ambition est de mettre en place une occupation transitoire qui œuvre à l'animation du lieu et à la préfiguration des programmes du projet. Ainsi, le porteur du projet « Paris Puces » avec l'appui de son partenaire, Earnest, a conçu un programme de préfiguration autour des habitants. Il a également co-construit la stratégie de préfiguration en s'appuyant sur l'association Sierra Prod. En complément de cette présence structurante, le porteur du projet « Paris Puces » s'appuiera sur ce tissu associatif afin de pouvoir ancrer et préfigurer le projet dans une démarche de gouvernance partenariale, impliquant les habitants, les associations et les mairies de Paris et de Saint-Ouen.

Cette préfiguration/activation du projet fait partie intégrante des innovations portées par le porteur du projet « Paris Puces » qui propose entre autre :

- le soutien et l'accompagnement du projet de Cinéma sous Chapiteau par l'association Sierra Prod ;
- la réalisation, confiée à l'association Sierra Prod, d'un film documentant la préfiguration et la construction du projet dans une démarche participative avec les habitants et le tissu associatif existant ;
- la création d'un lieu convivial et d'échanges en lien avec les marchés aux puces, les acteurs locaux et les habitants.

Par ailleurs, pour conforter son offre, le porteur du projet « Paris Puces » a fait savoir, lors du jury du 3 juin 2019, qu'il s'engageait à une participation financière globale de 200 000 € sur la préfiguration de son projet.

Le groupe LEGENDRE IMMOBILIER IDF étant lauréat pressenti de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » sur le site de la porte de Clignancourt –côté Puces, Paris 18ème, il est proposé de l'autoriser à préfigurer son projet dès maintenant.

La phase de préfiguration sur le site sera limitée dans le temps par l'installation d'un Cinéma sous Chapiteau de l'association Sierra Prod. Cette phase se déroulera durant le processus de mise au point du projet « Paris Puces », des projets de promesse et d'acte de vente avec le groupe LEGENDRE IMMOBILIER IDF et de l'instruction de permis de construire et ce, jusqu'au démarrage de leurs travaux.

Afin de ne pas perturber la préfiguration menée par l'association Sierra Prod, le groupe LEGENDRE IMMOBILIER IDF procédera aux sondages de sols et diagnostics nécessaires avant l'installation du Cinéma sous Chapiteau.

À l'issue de la mise au point du projet « Paris Puces » et des négociations de la promesse de vente, votre assemblée sera appelée à délibérer ultérieurement sur ce site, pour désigner officiellement le lauréat pressenti et autoriser les transferts de droits au groupe LEGENDRE IMMOBILIER IDF.

Les investissements portés par l'association seront réutilisables, moyennant un coût de déménagement estimé à 45 000 euros. Des lieux pour permettre une réinstallation du dispositif sur un autre site en 2021 ont déjà été pressentis.

Compte tenu de l'intérêt de cette action et l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 345 000 € à l'association Sierra Prod pour la poursuite de la mise en œuvre du projet.

*

* *

Dans ce contexte, je vous propose :

- de soutenir les projets portés par 2 associations et un organisme pour un montant total de **566300 €.** La dépense sera inscrite sur les crédits de la direction de la démocratie, des citoyen-e-s et des territoires, service politique de la ville
- d'autoriser le groupe LEGENDRE IMMOBILIER IDF, lauréat pressenti de l'appel à projets «Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » sur le site Porte de Clignancourt–côté Puces, à préfigurer la réalisation de son projet « Paris Puces » sur le site, en lien avec l'association Sierra Prod
- d'autoriser Madame la Maire de Paris à conclure un avenant au bail civil précaire, à durée déterminée, conclu avec l'association Sierra Prod, afin d'y prévoir les conditions dans lesquelles le groupe LEGENDRE IMMOBILIER IDF pourra accéder au site et y réaliser ses sondages et études de sols
- d'autoriser l'association Sierra Prod à déposer toute demande d'autorisation administrative, notamment en matière d'urbanisme qui concernerait l'aménagement du site ou serait rendue nécessaire à la réalisation de son projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris